



# La Zone franc

## L'ESSENTIEL

La Zone franc est un espace économique et monétaire qui réunit **la France et 15 pays d'Afrique** subsaharienne. Cet espace repose sur un **cadre institutionnel** et un **régime de change fixe**. La Zone franc favorise ainsi la croissance économique et la stabilité monétaire et financière.

Instrument de solidarité et de développement, la Zone franc s'appuie sur **trois principes de coopération monétaire** :

- une parité fixe des trois monnaies africaines avec l'euro depuis 1999, assurant leur stabilité. Auparavant, elles étaient liées au franc français ;
- la garantie de convertibilité illimitée des trois monnaies par le Trésor français ;
- en contrepartie de cette garantie, les réserves de change sont centralisées par les États africains auprès de leurs banques centrales et ces dernières sont tenues de déposer au moins la moitié (100 % pour les Comores) de ces avoirs auprès du Trésor français, sur un compte d'opérations.

**Trois ensembles économiques forment la Zone franc en Afrique, chacun ayant sa propre monnaie :**

- l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) où le franc CFA (Communauté financière africaine, XOF) est utilisé par le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et la Guinée Bissau. Le siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est situé à Dakar au Sénégal ;
- la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) où le franc CFA (Coopération financière en Afrique Centrale, XAF) est utilisé par le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la Centrafrique et le Tchad. Le siège de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) est situé à Yaoundé au Cameroun ;
- le dernier ensemble est formé par les Comores avec le franc comorien. La Banque centrale nationale est installée à Moroni.

**La Banque de France participe au fonctionnement des institutions communes de la zone.** Elle assure notamment, pour le compte de l'État, le secrétariat des réunions semestrielles des ministres des Finances et des gouverneurs de la Zone franc et élabore les rapports annuels de la Zone franc. Enfin, elle produit des études économiques sur les grands enjeux relatifs à la zone.

## QUELQUES CHIFFRES

**16**

*pays*  
dont la France et 15 pays  
d'Afrique subsaharienne

**3**

*devises*  
liées à l'euro



**7,2 %**

*du PIB*

prévision de taux de croissance en 2016  
pour l'UEMOA par la Banque centrale  
des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)  
(2,0 % du PIB pour la CEMAC d'après  
la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC))



**155**

*millions*

nombre d'habitants dans les États  
africains de la Zone franc

## UN PEU D'HISTOIRE

- **1939** Naissance de la Zone franc dans les territoires français d'outre-mer.
- **1945** Création du franc CFA.
- **1954-1962**  
Transformation institutionnelle de la Zone franc à la suite de l'indépendance des pays membres.
- **1972** Accords de coopération monétaire.
- **1976** Création du franc comorien.
- **1977-1978**  
Transfert des sièges des banques centrales en Afrique.
- **1984** Intégration de la Guinée équatoriale.
- **1994** Dévaluation de 50 % des francs CFA et 33 % du franc comorien. Lancement du programme de convergence et d'intégration économique (voir « Comprendre »).
- **1997** Entrée de la Guinée-Bissau dans la Zone franc.
- **1999** Le Conseil de l'Union européenne reconnaît les accords de coopération monétaire au sein de la Zone franc. Le passage à l'euro n'entraîne pas de modification de parités.

